

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2025/046**

**MARCHÉ DE TRAVAUX TH-2024-08
CRÉATION DU PARKING DES CHAMOIS – RIVE GAUCHE
LOT 2 – AVENANT N°1**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 du 23 juillet 2020 alinéa n°4 donnant délégation de pouvoir à M. le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 500 000,00 € HT ;

Considérant la délibération n°2024/074 du 16 mai 2024 donnant délégation au Maire pour signer le marché de travaux relatif à la création du parking des Chamois-rive gauche ;

CONSIDÉRANT la décision du Maire n°2024/056 du 11 juin 2024 pour autoriser M. le Maire à signer le marché de travaux pour la création de ce nouveau parking ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de passer un avenant n°1 pour le lot n°2 – Bétons de surface – passé avec l'entreprise SOLS SAVOIE pour un montant en moins-value d'un montant de 17 118,00 € HT revu à la baisse en raison de quantités effectuées en cours de chantier et aussi pour un poste qui a été transféré sur le lot n°3, à savoir la création de l'escalier de liaison à la passerelle.

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché de travaux - lot n°2 Béton de surface - avec l'entreprise Sols Savoie sise 603, route d'Orly 73 410 ENTRELACS pour un montant en moins-value de 17 118 € HT. Le montant du marché passe de 128 385.50 € HT à 111 267,40 € HT.

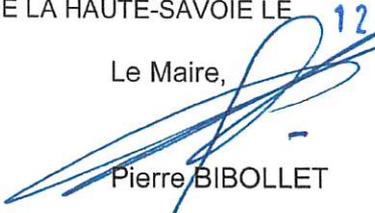
ARTICLE 2 : Les crédits sont prévus au budget Principal 2025.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site internet de la Mairie.

THÔNES, le 10 juin 2025

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **12 JUIN 2025** ET
PUBLICATION LE **17 JUIN 2025**

Le Maire,


Pierre BIBOLLET